



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacl@gmail.com



• L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

Et vous ? « Z'êtes éthiques ? »

La zététique... Voilà un mot peu répandu à l'oral, c'est sûr. Pourtant, nous l'utilisons tous dans nos réflexes quotidiens. On pourrait qualifier la zététique en « **auto-défense intellectuelle** » dès lors que notre esprit critique se met en marche vis-à-vis d'affirmations ou d'informations dépourvues de sens, donc réfutables ou ne pouvant se rattacher à aucune théorie communément acceptée. Pourrait-on alors tout bonnement l'assimiler à une forme de scepticisme naturel ? Pas du tout ! La zététique est un réflexe qui permet de se protéger d'une agression contre l'intégrité intellectuelle ou morale. Elle est un antidote moderne et efficace pour celle ou celui qui l'utilise à bon escient, avec intelligence.

C'est vrai qu'il est difficile de savoir si une information est vraie ou non. Il n'y a pas de preuves absolues et **une preuve, retenez-le, est seulement vraie jusqu'à meilleure preuve du contraire**. Autant, nous pouvons prouver qu'une chose, un fait, existent, sont vraisemblables, si on peut les observer, les quantifier, les reproduire, mais on peut difficilement prouver que quelque chose n'existe pas ou une information faussement vraie. Ce qu'on appelle la charge de la preuve. C'est sur cette corde que marchent tous les « pseudo » complotistes « tout-terrain », on ne peut opposer de preuve irréfutable à leurs allégations. Ils le savent bien.

Ce que nous ne savons pas, c'est que la zététique est une science, celle de l'hygiène mentale, du doute légitime (vous pouvez bien sûr avoir des doutes sur cette définition et c'est bien normal, puisque c'est l'essence même de cette matière). Pourquoi les peurs irrationnelles ? Celle les araignées, des maisons 'hantées' dont personne n'a jamais matérialisé aucun fait, pourquoi la peur de se faufiler sous une échelle, la peur qu'un canard s'effondre soudainement sur votre lit pendant votre sommeil ? Cette science s'intéresse à l'attitude sceptique que nous devrions avoir face à des phénomènes paranormaux : allégations, superstitions, mystères, pseudo-médecine... non fondés sur des preuves. Il a suffi, rappelez-vous, d'une poignée d'anti-zététiciens, c'est tout récent, pour convaincre l'opinion publique lors de l'épisode 'Covid19' que le vaccin tuait davantage que le virus. Combien se sont engouffrés dans cette brèche non démontrée pour en faire une réalité irréfutable ? La zététique contredit la théorie du témoignage dit rapporté, l'expertise auto-proclamée des faux sachants, le fameux « **Je connais quelqu'un qui m'a dit...** » ou le théorème dit « **En tout cas, pour moi, ça n'a pas fonctionné** », « **En piquant de l'encens dans une gousse d'ail ça fait fuir les tigres / Et ça marche ? / A Paris, oui** »... difficile de prouver le contraire, avouez-le..

La zététique reste un acte citoyen, elle obéit à une démarche loyale, une exigence de lucidité et d'objectivité, notamment à l'égard des évolutions technologiques de notre société et des problèmes que celle-ci pose à l'être humain : intelligence artificielle, algorithmes, reconnaissance faciale, surveillance permanente, protection des données privées... ce doute critique, cette objectivation rationnelle, sont naturels et salutaires pour nos libertés, tant individuelle que collective. **Grâce au combat et la pression des combattants de l'égalité, la zététique a démantelé les préjugés sur les races et les sexes**. Elle est salutaire à bien des égards.

Bien sûr, si vous êtes pratiquant du dialogue social, la zététique en est un élément intrinsèque, quel que soit le côté de la table duquel vous êtes. **Le délégué syndical et l'employeur ont ce point commun, ce réflexe zététicien érigé en « art de vivre », de mettre en doute la parole de l'autre...** les uns pour se protéger de toute accusation, les autres pour se protéger de toute désillusion. Hors-jeu les agents publics... En écoutant les louanges du politique quant à leur dévouement, leur abnégation, leurs valeurs, leurs indispensables fonctions et en regardant, dans le même temps, leur inexorable recul de pouvoir d'achat, ce reste à vivre censé matérialiser la reconnaissance de ces éloges, il est naturel que tous deviennent des zététiciens en puissance. Mais si cherchez bien.

Evidemment si vous êtes né un 1^{er} avril, vous êtes disqualifié directement. Mais n'oubliez pas que ce n'est qu'en échouant longtemps à prouver que l'on a tort que l'on peut envisager avoir raison... jusqu'à preuve du contraire. **Mais vous n'êtes pas obligés de me croire, zététiciens comme je vous connais...**

Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°194 – Février 2024

• AU SOMMAIRE

- Edito... Et vous « Z'êtes éthiques ? »
- Adhérez, c'est le bon moment
- L'UNSA à l'écoute des travailleurs
- Je te vois, je te vois plus
- Le 19 mars, il faut le dire plus fort
- Accord-cadre ARTT
- STOP aux violences envers les femmes

C'est le bon moment

On répète souvent que « *la vie est toujours une question de choix* », ceux que nous faisons et ceux que nous manquons. C'est ainsi.

L'engagement au nom d'un collectif est aussi un choix. Celui qu'ont décidé, en conscience, de faire des milliers et des milliers de femmes et d'hommes en acceptant de consacrer une partie de leur temps, quel qu'il soit... peu importe, il n'y a pas de jauge à mesurer, à **ce bien commun que sont la défense, l'information et la représentation collectives des autres. Dans le monde du travail, cette réalité se matérialise par l'engagement syndical.** Certains vont trouver cela daté, périmé, une sorte d'espèce en voie de disparition, ils ont le droit de penser que l'individualisme l'emportera toujours sur le collectif. Il est vrai que l'époque peut laisser cette fausse certitude s'imprégner... un doute en persistance rétinienne. **Pour autant, chacune et chacun connaît bien ce ou cette délégué-e syndical-e, un peu comme ce « médecin de famille »** vers qui se tourner en cas de difficultés, de questionnements sur nombre de sujets, parfois juste quand ça ne va pas bien et qu'on a besoin d'une paire d'yeux et d'oreilles qui ne jugent pas, qui comprennent et acceptent, en contrepartie de leur engagement, de prendre une partie des « bobos » du monde du travail, souvent la souffrance que ce monde génère impitoyablement.

Ces femmes et ces hommes méritent un immense respect. **Et l'UNSA n'aura de cesse de répéter encore et encore la valeur de cet engagement désintéressé, entier,** accordant fort heureusement des droits pour leur protection d'agents au même titre que tous les autres, dont le premier auquel ces délégués sont sensibles, celui du respect collectif. Des droits en contrepartie desquels, ces femmes et ces hommes engagés ont des devoirs : ceux d'être à votre écoute, de vous aider dans les situations difficiles, compliquées, de vous représenter partout où leur mandat les porte, de vous défendre sans « *vendre du rêve* », d'obtenir des résultats, de respecter leurs interlocuteurs envers qui ils confrontent leurs points de vue et analyses **et de vous rendre compte.**

Adhérer à l'UNSA, c'est le premier pas vers cette reconnaissance. Et si vous faisiez vous aussi ce premier pas ? « Cap / Pas cap » ?

L'UNSA à l'écoute des travailleurs



L'UNSA vient de publier le premier indice du moral des salariés. En dépit d'une situation parfois difficile, les salariés considèrent à peine positivement leur moral, avec **un indice de 5,7/10.** Sans surprise, les salaires et les perspectives de carrière sont jugés négativement. Ambiance au travail, perspectives de carrière, salaires, motivation, de nombreux aspects du travail sont abordés dans cet indice. Il propose ainsi une évaluation du travail par les salariés. L'UNSA, en collaboration avec Cluster17, publiera tous les mois un tel indice.



L'indice UNSA du moral des salariés est une étude réalisée du 22 au 28 janvier 2024 par Cluster17 auprès d'un échantillon de 3199 salariés en activité, représentatif de la population active française. L'occasion pour l'UNSA de se pencher aussi sur les conditions de travail et de rappeler ses attentes en la matière.

« **76% des salariés considèrent qu'on ne parle pas assez de leurs conditions de travail** ». Pour l'UNSA, l'intensification du travail depuis les années 90 traduit en partie ce sentiment. Au-delà de l'intensification du travail, **les travailleuses et les travailleurs sont nombreux à s'interroger sur leur niveau de rémunération, l'avenir de leur métier ou leur perspective de carrière.** 40% des interrogés déclarent se sentir fatigués, 46% dénoncent les inégalités salariales. Ces inégalités ont un impact sur le moral des travailleurs. S'agissant toujours des conditions de travail, **le niveau de satisfaction « des conditions matérielles » dans lesquels les travailleurs œuvrent au quotidien n'arrive qu'en 6ème position,** très loin derrière les relations avec leurs collègues ou encore le temps de travail.

Pour l'UNSA, ces chiffres doivent collectivement nous interroger. Ils confortent notre revendication d'inscrire comme 10ème principe de prévention (à la liste des 9 déjà existants dans le Code du travail), « **le principe de l'écoute (de ceux qui font le travail)** » qui doit permettre de mieux appréhender "le travail réel" et d'améliorer les politiques de prévention sur les lieux de travail. Ce baromètre atteste qu'il est désormais temps que les entreprises comme les administrations prennent conscience des efforts à déployer pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.

L'UNSA demande la mise en place d'une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dans toutes les administrations disposant de comité social et dans toutes les entreprises dotées d'un conseil social et économique (CSE). Ces commissions doivent disposer de davantage de moyens et de prérogatives. **Il en va de la santé de celles et ceux qui font le travail !**

Je rejoins l'UNSA

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS

Tel : 01 42 22 37 02

Unsa.defense@orange.fr

portail-unsaintradedef.gouv.fr

www.unsadefense.com

[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)

Retrouvez-nous sur Facebook
[@unsaaiaclermont](https://www.facebook.com/unsaaiaclermont)



Je te vois... je te vois plus... je te revois

Le remaniement gouvernemental aura laissé les agents publics sans ministre de tutelle durant quelques semaines... laissant planer le doute jusqu'à la justification que 5,2 millions d'agents publics devraient disposer d'un ministre de plein exercice. On pourrait se dire que cela n'est pas si grave quelques semaines, c'est vrai... **si ce n'est que 20% des emplois en France sont des emplois publics, ils assurent la permanence de la nation, de la République, dans tous les domaines de la vie quotidienne des français, sauf que 2024 ne sera pas une année comme les autres en terme de mobilisation publique, l'évènement Jeux Olympiques et Paralympiques va impacter le quotidien de ces agents en terme de mobilisation, d'implication, de sécurité et d'organisation.** Tous les départements ministériels ont déjà annoncé des mesures spécifiques pour leurs agents en termes d'astreintes, de CET, de congés, de permanence, de mobilité...

Le ministre sortant, Stanislas Guérini aura donc été officiellement remplacé par... Stanislas Guérini. Nul besoin de lui refaire l'histoire et la pauvreté grandissante des agents dont il a la responsabilité, il ne peut pas avoir oublié en si peu de temps, à quel point l'inflation a depuis longtemps, fait décrocher les standards des rémunérations publiques vis-à-vis du reste du monde.



Copier-coller



Alors l'UNSA fait savoir au nouvel ancien ministre de la Fonction Publique, qu'elle est ouverte aux négociations salariales sans attendre ! Pas question pour l'UNSA d'accepter que 2024 soit une année blanche. Le ministre a la légitimité pour répondre aux attentes des agents publics. A lui de trouver des solutions et répondre aux agents, en conduisant un dialogue social renforcé pour contrer les dégradations du pouvoir d'achat et des conditions de travail.

► **L'UNSA demande d'ouvrir de véritables négociations sur l'amélioration des rémunérations : point d'indice, grilles, carrières, régimes indemnitaires, revalorisation des filières les plus féminisées.** Pour L'UNSA, c'est urgent et par ailleurs indispensable pour répondre au défi d'attractivité de la fonction publique, à l'hôpital, dans les collectivités et dans les services de l'État. Ces revalorisations doivent être significatives et effectives dès 2024.

► **L'UNSA Fonction Publique demande l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) :** seule une négociation scellée dans un accord peut permettre d'envisager, par exemple, les conditions d'une semaine de 4 jours. Les conditions d'emploi, de travail, l'organisation du travail et la santé au travail des agents publics doivent être au cœur du projet pour la fonction publique.

Les agents méritent d'être reconnus et respectés. C'est la seule boussole de l'UNSA.

Il faut le dire plus fort



Journée de mobilisation Fonction Publique le 19 mars pour le pouvoir d'achat

Les 8 organisations syndicales de la Fonction Publique appellent les agents publics à se mobiliser le 19 mars 2024 pour obtenir que 2024 ne soit pas une année blanche en matière de rémunération.

Les organisations syndicales de la fonction publique CFTD, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. **Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice,** dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agents publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à esquiver l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agents et de nouvelles inégalités, notamment entre les femmes et hommes. Les agents ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et qu'elle soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, **les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.**



Accord-cadre ARTT

Une nouvelle réunion s'est tenue ce 5 février entre la DRHMD et les fédérations syndicale, relative aux travaux de révision de l'accord-cadre ARTT du 11 juillet 2001, toiletté 1 fois en 2013 et en prévision de toilettage d'ici fin 2024.

Cette nouvelle réunion a permis de mettre à l'ordre du jour les points suivants :

- **Le régime des astreintes**
- **L'instauration d'horaires variables**
- **L'éventuelle expérimentation d'une organisation du travail en 4 jours hebdomadaires**
- **Le suivi du temps de travail**
- **Les dispositifs possibles permettant une meilleure conciliation des temps de vie**

▶ **Les modalités rédactionnelles « de forme »** consisteront à une fusion entre articles et commentaires pour permettre une compréhension plus facile et plus lisible. Un memento est en préparation et sera disponible en 2025 en reprenant les éléments de compréhension sur le temps de travail, les astreintes, les autorisations spéciales d'absence... et sera disponible sur 'SGA Connect'.

▶ **Les modifications de fond** de cet accord-cadre permettront l'insertion des dispositions DRH-MD relative à la procédure de fixation des « jours RTT employeur », les modifications induites par la LTFP du 6 août 2019 notamment l'introduction des formations spécialisées (FS... ex CHSCT), la précision que le CGA/ITA ne traite plus les demandes de dépassement des horaires des ouvriers de l'Etat qui sont désormais accordées par les chaînes d'emploi après concertation avec les OS, la prise en compte des évolutions relatives au CET... **la fin de la proratisation des jours ARTT en cas de maladie ordinaire** (actuellement -1 jours tous par tranche de 13 jours d'arrêt)... **également et très attendue par tous, la prise en compte de la fin de la proratisation des CA et RTT des agents qui travaillent sur un cycle de 4,5 jours conformément à la décision du Conseil d'Etat.**

▶ **Le sujet des astreintes est enfin pris en compte comme le demandait l'UNSA.** A la fois en termes d'indemnisation qui devrait être portée aux standards interministériels (actuellement **121,96€ au MinArm contre 150€ dans d'autres départements ministériels**). Le télétravail n'existait pas ou peu à la rédaction initiale de cet accord en 2001, il est donc naturel que cette modalité de travail soit désormais intégrée dans l'accord et particulièrement **la télé-intervention** (période pendant laquelle l'agent produit un travail effectif, en utilisant les technologies de l'information et de la communication, sans que cela nécessite un déplacement sur le lieu de travail, pour l'exécution de missions spécifiques accomplies dans le cadre de l'astreinte) afin d'en permettre l'indemnisation.

▶ **ENFIN... pourrait dire l'UNSA qui porte cette légitime attente des agents concernés depuis longtemps... la prise en compte des agents en astreintes lors des jours de fermetures RTT employeurs** que l'actuel accord-cadre n'encadre pas. **Il est proposé de prévoir une nouvelle disposition permettant aux agents de récupérer les jours « RTT employeurs », jour pour jour,** lorsqu'ils sont mobilisés pour assurer une continuité de mission essentielle au fonctionnement des services alors même que ces jours avaient été identifiés comme étant des jours de « RTT employeurs ». A défaut de pouvoir les recrediter à l'agent, dans le cas de périodes de fermeture de fin d'année civile, il est proposé de permettre le report des jours RTT correspondants jusqu'à la fin de la première période de vacances scolaires de l'année N+1.

▶ **Les horaires variables tels que prévus dans l'actuel accord-cadre limitent la notion de 'Crédit/Débit' à -2h/+5h.** Un élargissement des plages mobiles de l'accord-cadre est envisagé en permettant **d'augmenter la durée maximale de crédit jusqu'à 12h par mois.** Également la possibilité d'horaires variables en télétravail.

S TOP



L'UNSA condamne sans aucune ambiguïté toutes les violences au travail. Particulièrement celles à caractère sexuel et/ou sexiste envers les femmes. Les actes, les agressions, les mots, les attitudes, les influences, les intimidations, les humiliations, les insinuations, les abus d'autorité comme de fragilité sont insupportables, inacceptables et heureusement punis par la loi.

Le ministre des Armées a rappelé à l'UNSA cette priorité ministérielle et la position exigée de tous les employeurs du MinArm, l'UNSA en phase à 100% avec cette priorité:

ZÉRO TOLÉRANCE 🚫

ZERO TOLERANCE

Le «*Si on peut plus rigoler*» ou «*C'était pas méchant*», encore le «*Tu prends tout mal*» ne fonctionne plus et tant mieux. **L'UNSA rencontre dans les prochains jours la générale référente égalité du MinArm en charge du dossier HDVS (Harcèlement, Discriminations et Violences à caractère Sexuel ou sexiste)** pour faire un point de ce dossier, aux conséquences souvent très lourdes pour les victimes de ces agissements.

La lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes est inscrite au fronton des valeurs de l'UNSA, un marqueur de notre engagement. Vos représentants UNSA ne céderont rien, absolument rien de notre ADN de respect et de tolérance.

